

SOMMAIRE

L'EDITO	Le Manifeste de l'Assemblée Nationale pour l'Évaluation	Page 1
INNOVATION	De la méthode à l'opportunité, les mutations de la pratique de l'évaluation des politiques publiques	Page 3
LA BOITE A OUTILS	L'entretien collectif ou le focus-group	Page 6
ORGANISATION	L'évaluation des politiques publiques à Toulouse	Page 7
NOTION	La Théorie de l'Action	Page 8
REVUE DE PRESSE	Rapport d'évaluation de la prime d'activité (DGCS 2018) Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales Les Cahiers de l'Évaluation n° 16 (Février 2018) Ville de Nantes et Nantes Métropole	Page 9 Page 10 Page 10

L'EDITO

Le Manifeste de l'Assemblée Nationale pour l'évaluation

Rapport d'information n°771 - <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i0771.pdf>

Présenté par Mme Valérie PETIT et M. Pierre MOREL-A-L'HUISSIER - députés - le 15 mars 2018

Alors que dans le cadre de la réforme des institutions, il est souhaité par beaucoup que le Parlement renforce son action évaluative, le Comité de contrôle et d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale (CEC) a publié, le 15 mars dernier, un rapport d'information sur le sujet.

S'appuyant sur une revue de littérature riche, une analyse d'exemples français et étrangers, un nombre important d'auditions, 7 tables rondes

réunissant acteurs de l'évaluation, praticiens, institutionnels et chercheurs¹, un atelier de design des politiques publiques et une étude de 6 cas d'évaluations « réussies »², ce rapport se présente sous la forme d'un mode d'emploi de l'évaluation en huit questions clés formalisant 15 propositions.

Un mode d'emploi de l'évaluation en huit questions clés.

Pourquoi faut-il mieux évaluer ? En synthèse, le rapport y répond par la formule suivante : « Mieux évaluer c'est mieux éclairer le débat public, c'est mieux légiférer, c'est mieux agir ».

Qu'est-ce qu'une bonne évaluation de politique publique ? Le rapport reprend de façon argumentée les éléments d'une définition ...

... de l'évaluation des politiques publiques, les critères d'évaluation, le pilotage et la « bonne » gouvernance d'un projet, l'importance d'identifier au préalable les questions évaluatives et de choisir la méthode idoine. Cette méthode doit permettre soit de recenser les effets (étude qualitative, évaluation participative, enquête de satisfaction), soit de quantifier les effets (monétisation, expérimentation, quasi-expérimentation, méthode des effets), soit d'évaluer les moyens engagés (analyse financière, analyse des coûts, impact budgétaire) soit enfin de relier les effets aux moyens engagés (analyse coût-bénéfice, analyse coût-efficacité, analyse multicritères³). La nécessité de combiner les deux approches qualitative et quantitative et « l'impératif développement d'une appréciation d'impact » sont mis en avant.



Qui sont les acteurs de l'évaluation des politiques publiques ? Le rapport note la diversité et la dispersion des intervenants qu'il s'agisse des commanditaires, des prestataires, des citoyens, des juridictions financières et des autorités indépendantes.

Comment les parlementaires évaluent-ils les politiques publiques ? Le rapport d'information met en avant le rôle encore peu investi des parlementaires faute de temps, d'expertise et de moyens par rapport aux Parlements d'autres pays. Il affirme aussi la volonté de « sanctuariser » le temps de l'évaluation à travers l'examen du projet de loi de règlement qui « doit devenir le rendez-vous annuel de l'évaluation », la réorganisation nécessaire des semaines de contrôle en séance publique et surtout la création d'une agence d'évaluation autonome lui permettant de disposer de moyens humains et financiers pour réaliser des évaluations.

Mieux évaluer, qu'est-ce que cela signifie ? L'idée est de développer un « cycle vertueux de l'évaluation passant d'une analyse a priori au moment de la préparation de la loi à une analyse a posteriori au stade de la mesure de son impact en vue d'une nouvelle réforme législative qui

fera à son tour l'objet d'une évaluation a priori et ainsi de suite » (p.70).

Quelles-sont les bonnes pratiques à l'étranger ?

Le rapport présente le contexte institutionnel propice à la culture de l'évaluation des Etats-Unis (p.83), les méthodes et principes diffusés à l'aide de guides d'évaluation au Royaume-Uni (p.84) et l'analyse d'impact comme outil d'amélioration de la législation dans l'Union européenne (p.84).

La transformation numérique est-elle une opportunité ?

Le phénomène récent de massification des données (Big data et Open data⁴) offre une triple opportunité selon les rapporteurs : les potentialités offertes par les nouvelles technologies se mettent au service de la démocratie (Civic tech), l'évaluation devient plus ouverte et continue, l'enjeu est désormais de partager les référentiels, les modèles, l'organisation du savoir, le lien se fait plus étroit entre administration et société civile. (p.88).

Comment associer les citoyens ? Donner plus de place à l'utilisateur et au citoyen dans l'évaluation, en termes de diversité des participants (largeur de la participation) et de degré d'implication des participants (profondeur de la participation) est l'un des objectifs mis en avant dans le rapport. *Evaluation co-produite* qui associe les acteurs à une grande partie, voire à l'ensemble, des étapes, *l'évaluation pluraliste* qui prend en compte la diversité des appréciations seulement en amont (identification des questions évaluatives et des critères) et en aval (validation de l'analyse des données), *l'évaluation émancipatrice* qui préconise d'associer tous les porteurs d'intérêt à la totalité des phases de l'évaluation, autant de formes différentes d'évaluations participatives.

15 propositions regroupées en 5 objectifs

Fixer une stratégie nationale d'évaluation des politiques publiques notamment par l'information au Parlement par le Premier ministre des orientations en matière de transformation de l'action publique et du programme d'expérimentation et d'évaluation des lois et politiques publiques (proposition 2).

Se doter de moyens efficaces et d'acteurs indépendants : création d'un Haut Conseil de l'évaluation des politiques publiques pour capitaliser les évaluations en créant ...

... une base de données accessibles aux évaluateurs, identifier et diffuser les bonnes pratiques (« boîte à outils »), coordonner les travaux de recherche sur l'évaluation, définir les besoins d'évaluation, assurer et rendre public le suivi des recommandations (proposition 3).

Améliorer la qualité de l'évaluation : faire des études d'impact de véritables évaluations ex ante (proposition 8), instaurer une obligation d'évaluer ex post (proposition 9), soutenir la recherche scientifique (proposition 1), mettre en œuvre des outils novateurs comme le design des politiques publiques (proposition 12), rendre la législation accessible et exploitable par des simulateurs d'impact et de coût (propositions 13 et 14).

Mieux former les acteurs publics et sensibiliser les médias : sensibiliser et associer les médias à l'évaluation, former et évaluer les agents publics (propositions 10-11).

Permettre aux parlementaires de jouer effectivement leur rôle d'évaluateur avec les citoyens : doter le Parlement d'une agence d'évaluation autonome (proposition 7), disposant de pouvoirs d'enquête et chargée de contre expertiser les études d'impact, de proposer une méthode et d'assurer la réalisation en interne ou par recours à un prestataire extérieur

d'évaluations ex post, instaurer le principe d'une participation des citoyens en prévoyant l'organisation d'une consultation citoyenne (proposition 15), revaloriser le débat sur le projet de règlement (proposition 5) et l'organisation des semaines de contrôle (proposition 6), former et évaluer les parlementaires (proposition 4).

Plus qu'un rapport d'information, les parlementaires présentent un véritable manifeste pour « faire de l'évaluation des politiques publiques un domaine d'excellence publique et un levier de transformation politique ». Son objectif : mobiliser, inviter à l'action et sensibiliser à l'importance et à l'urgence de mieux évaluer les politiques publiques. Un pas non négligeable dans le développement de la pratique de l'évaluation, même s'il faut noter que le rôle des collectivités reste peu abordé, pour ne pas dire occulté.

¹ 7 tables rondes organisées entre novembre 2017 et janvier 2018

² « Dispositifs d'évaluation des politiques publiques et des programmes : connaissances de base, choix des méthodes, sociogramme des acteurs et études de cas » - 13 février 2018 - Maurice Baslé, Jean-Michel Josselin et Benoît Le Maux

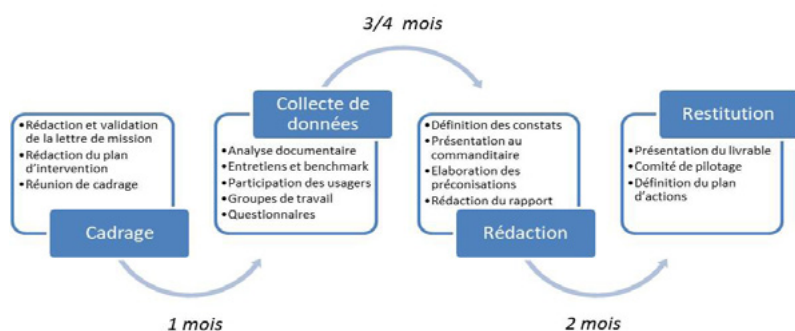
³ Schéma des principales méthodes d'évaluation formalisé par Maurice Baslé, Jean-Michel Josselin et Benoît Le Maux dans l'étude citée ci-dessus

⁴ Le Big data renvoie à la production de données de toute sorte échappant presque entièrement aux Etats. L'Open data relève au contraire de la mise à disposition des données collectées et conservées par les acteurs de la sphère publique.

L'INNOVATION

De la méthode à l'opportunité, les mutations de la pratique de l'évaluation des politiques publiques

Lorsqu'une évaluation est demandée, les directions de l'évaluation structurent le travail évaluatif et déclinent des documents de cadrage pour suivre au plus près les grandes étapes de la méthodologie de l'évaluation des politiques publiques (voir graphique ci-dessous).



Si ces étapes sont déterminantes pour réaliser une évaluation propice à améliorer la politique visée, elles nécessitent un temps long. Cette temporalité n'est pas toujours compatible avec celle des commanditaires qui souhaitent parfois pouvoir améliorer la politique évaluée à court terme en mettant en place des actions concrètes à l'efficacité et aux résultats assurés. Or, si l'évaluateur résiste à cette tendance en maintenant la méthodologie rigoureuse de l'évaluation et le délai nécessaire de plusieurs mois pour la produire, son évaluation risque de ne plus bénéficier du contexte favorable à son utilisation car elle sera livrée trop tard pour ...

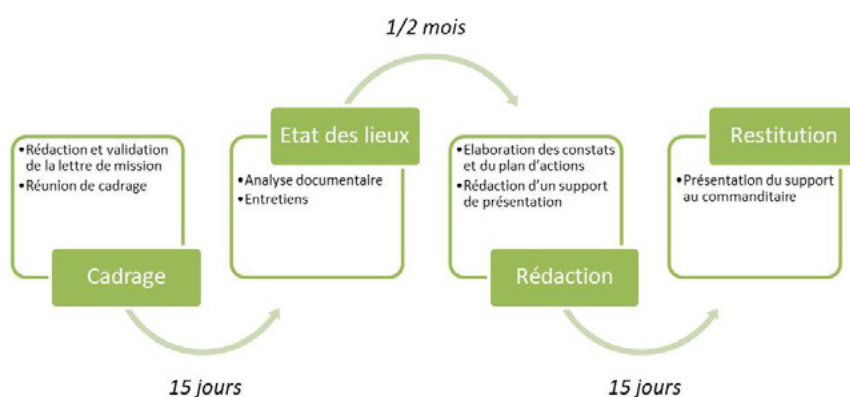
Source : Schéma des étapes de l'évaluation des politiques publiques réalisé par le Département des Hauts-de-Seine

... servir aux décideurs, qui auront donc déjà décidé des modifications sans prendre en compte les constats et préconisations de l'évaluation. Comment donc concilier ce temps de l'évaluateur avec le temps des décideurs, afin de garantir l'utilité de l'évaluation menée tout en assurant dans des délais réduits une évaluation de qualité ?

Une mutation récente de l'évaluation émerge ainsi du fait de la nécessité de concilier le temps court du décideur avec le temps long de l'évaluateur et d'accompagner les commanditaires des évaluations au plus près de leurs besoins. Concrètement, certaines collectivités développent des « évaluations flash » comme le **Conseil départemental des Hauts-de-Seine**. Sur le modèle de l'Assemblée Nationale, qui réalise déjà des « missions flash » comme celle menée en 2017 sur les relations école-parents¹, ces « évaluations flash » ont pour but de réduire les délais de l'évaluation tout en conservant une méthodologie assez rigoureuse pour que les constats et préconisations qui en découlent bénéficient de la force de la preuve. Il s'agit dans un calendrier restreint de conserver la phase de cadrage, de collecte, de rédaction et de restitution. Dans le cadre du lancement de la « mission flash » sur les EHPAD en août 2017, l'Assemblée Nationale a défini ces « missions flash » - dénomination officielle - qui constituent un « nouvel outil de contrôle permettant aux commissions parlementaires de procéder à un tour d'horizon sur une question d'actualité dans des délais très brefs² » (voir graphique ci-dessous).

limité, sans groupe de travail, sans participation des usagers et sans questionnaire - et en préparant un support de présentation simplifié, qui peut prendre la forme d'une note, composé des constats et du plan d'actions sans rédaction d'un rapport. Le format de la concertation avec la direction commanditaire pour les constats et les préconisations est également allégé, en privilégiant des échanges indirects entre l'évaluateur et la direction métier au fur et à mesure de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'actions.

Si cette méthode ne dispose certes pas du même niveau de collaboration avec le commanditaire voire les usagers, ni de la même ampleur de données récoltées et analysées, elle permet toutefois d'être livrée dans des délais restreints au commanditaire, qui peut s'ensaisir rapidement et infléchir sa politique le cas échéant en prenant en compte les résultats de l'évaluation. La volonté d'avoir un impact direct sur l'action publique se traduit par une méthodologie allégée mais également par un suivi rigoureux du plan d'action, voire par un accompagnement de la direction métier dans la mise en œuvre du plan d'action. Le raccourcissement des délais de réalisation de la mission n'empêche donc pas la continuité du soutien au commanditaire. **Cette méthode laisse ainsi à l'évaluation la possibilité de se hisser comme outil d'aide à la décision de plus grande ampleur en la positionnant au cœur du contexte d'opportunité de la politique publique de court terme, au-delà de l'outil structurel qu'est l'évaluation des politiques publiques à plus long terme.**



Source : Schéma des étapes de l'évaluation flash des politiques publiques réalisé par le Département des Hauts-de-Seine

La comparaison des deux schémas permet de passer d'un délai de 6/7 mois à un délai de 3/4 mois pour une évaluation, en limitant la collecte de données - par exemple avec un benchmark

Dans la même optique, le cabinet de conseil et d'audit Deloitte propose dans son offre de services aux collectivités la possibilité de réaliser des « audits flash » qui correspondent à une « revue stratégique, organisationnelle et financière de la collectivité » qui dure un mois et permet d'identifier, de hiérarchiser et de mesurer l'impact des enjeux stratégiques, financiers et organisationnels de la collectivité.

S'appuyant sur le concept « d'évaluation flash », la direction de l'Evaluation et du Contrôle Interne du Département du Nord a réalisé des « études flash » basées sur des « task forces » ...

••• composées d'un chargé d'évaluation qui pilote la démarche, d'un contrôleur de gestion, d'un consultant en organisation, d'un représentant des ressources humaines et d'un représentant de la direction des systèmes d'information le cas échéant. Capitalisant sur la démarche d'évaluation, cette méthode d'étude transverse qui s'appuie sur l'évaluation permet non seulement de réduire le temps de réalisation de la mission mais également de fournir un livrable d'aide à la décision qui englobe l'ensemble des composantes nécessaires à la politique publique.

Pour adapter les évaluations au temps court des décideurs, l'Angleterre s'est basée sur une autre approche qui consiste en la mise en place de « What Works Centres ». Sorte de « guichets uniques des évaluations », ils permettent aux décideurs publics de disposer d'une bibliothèque de résultats d'évaluations de diverses interventions publiques permettant de comparer les effets et les coûts. Ils soutiennent également les acteurs publics en leur proposant des outils d'aide à la décision et des appuis méthodologiques notamment en cas d'expérimentation locale. Ces centres fournissent ainsi rapidement des résultats d'évaluation aux décideurs publics qui peuvent les appliquer à d'autres situations. Pour autant, ces centres présentent la limite de ne pas conduire d'évaluation spécifiquement sur la politique concernée dans le contexte précis d'un territoire ou d'une institution. Ils permettent toutefois aux décideurs soumis à des contraintes de temps d'utiliser des résultats d'évaluation pour prendre une décision concernant une intervention publique.

Ainsi, si l'évaluation des politiques publiques dans sa méthodologie la plus rigoureuse conserve toute sa raison d'être, les contraintes posées par les décideurs, et imposées par le contexte d'opportunité et l'agenda politique, peuvent réclamer l'évolution de certaines pratiques d'évaluation pour rester au plus près des attentes des commanditaires.

¹ Commission des Affaires culturelles et de l'Education, Mission « flash » sur les relations école-parents, Communication de Mesdames Aurore Bergé et Béatrice Descamps, 31/01/2018

² Localtis, Personnes âgées - L'Assemblée nationale lance une "mission flash" sur la situation des Ehpad, 28/08/2017, Jean-Noël Escudié

Bibliographie:

Entretien réalisé le 07.06.2018 avec Mme Christelle Fairier, directrice de l'Evaluation et du Contrôle Interne du Conseil Départemental du Nord

[La Lettre du Cadre, Évaluation des politiques publiques : la « dictature de la preuve » ?, 26/01/2018, Denis Courtois](#)

[Société Française de l'Evaluation, Baromètre 2016 de l'évaluation des politiques publiques en France](#)

[Agence nouvelle des solidarités actives, What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?, Mars 2017](#)

[Deloitte, Audit de début de mandat : un accompagnement sur mesure, Avril 2014](#)

L'entretien collectif ou le focus-groupe

• Modalités / définition

La méthode du Focus Group est une méthode qualitative de recherche sociale qui favorise l'émergence de toutes les opinions. En effet, les focus groups sont des réunions de groupe, qui permettent de recueillir l'avis de plusieurs personnes en même temps en bénéficiant de la dynamique de groupe. Cette méthode est issue de techniques de marketing de l'après-guerre aux Etats - Unis qui permettaient de recueillir les attentes des consommateurs afin de rendre un produit plus attractif à la vente.

Ces groupes peuvent être composés de 6 à 12 personnes, choisies selon des critères homogènes, dont la pertinence s'apprécie en fonction des problématiques étudiées. Ces groupes ne sont pas nécessairement représentatifs de la population ciblée.

La discussion de groupe se structure autour d'une grille d'entretien réunissant les différents thèmes de l'étude. Elle suscite une discussion ouverte répondant à une logique de créativité.

• Avantages

Cette approche qualitative permet le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances des groupes cibles. Elle répond aux « pourquoi ? » et aux « comment ? ». Elle explique les comportements sociaux, les motivations, les causes et les freins possibles. La dynamique collective permet d'enrichir les points de vue grâce à leur confrontation. Cette méthode favorise l'implication des acteurs, en leur accordant la parole et en les reconnaissant experts de leurs vécus et expériences.

La dynamique de groupe favorise la créativité, le travail sur de nouvelles perspectives.

Les focus groups donnent aux commanditaires la possibilité d'élaborer des politiques et des projets correspondant aux attentes exprimées par les populations ou les groupes concernés.

Cette méthodologie représente un gain de temps en réunissant à chaque fois plusieurs personnes plutôt que de multiplier les entretiens.



• Inconvénients

Si le groupe peut avoir un effet de libération de la parole individuelle, il existe a contrario des risques d'auto-censure plus forts que lors d'un entretien individuel (selon les thèmes, les personnalités...). Il est important dans la constitution de groupes, qu'aucun facteur ne vienne entraver la prise de parole (présence de supérieurs hiérarchiques directs, par exemple). La conduite d'un entretien collectif nécessite donc des qualités d'animation spécifiques. L'animateur doit favoriser la discussion et la prise de parole de chacun, mais il peut également être amené à désamorcer d'éventuels conflits. Idéalement, l'animateur peut être soutenu par une personne en charge de prendre les notes, d'observer les participants. Mais il arrive que l'animateur doive jouer tous les rôles : animateur, maître du temps, preneur de notes, ce qui représente une charge de travail conséquente.

D'un point de vue logistique, les groupes peuvent être plus difficiles à mettre en place et à organiser (gestion des agendas de chacun, trouver une salle adaptée...).

Bibliographie :

Fiche Gwendoline Lions « la prise en compte de la parole des usagers », Boîte à Outils de l'Évaluation, AFIGESE.

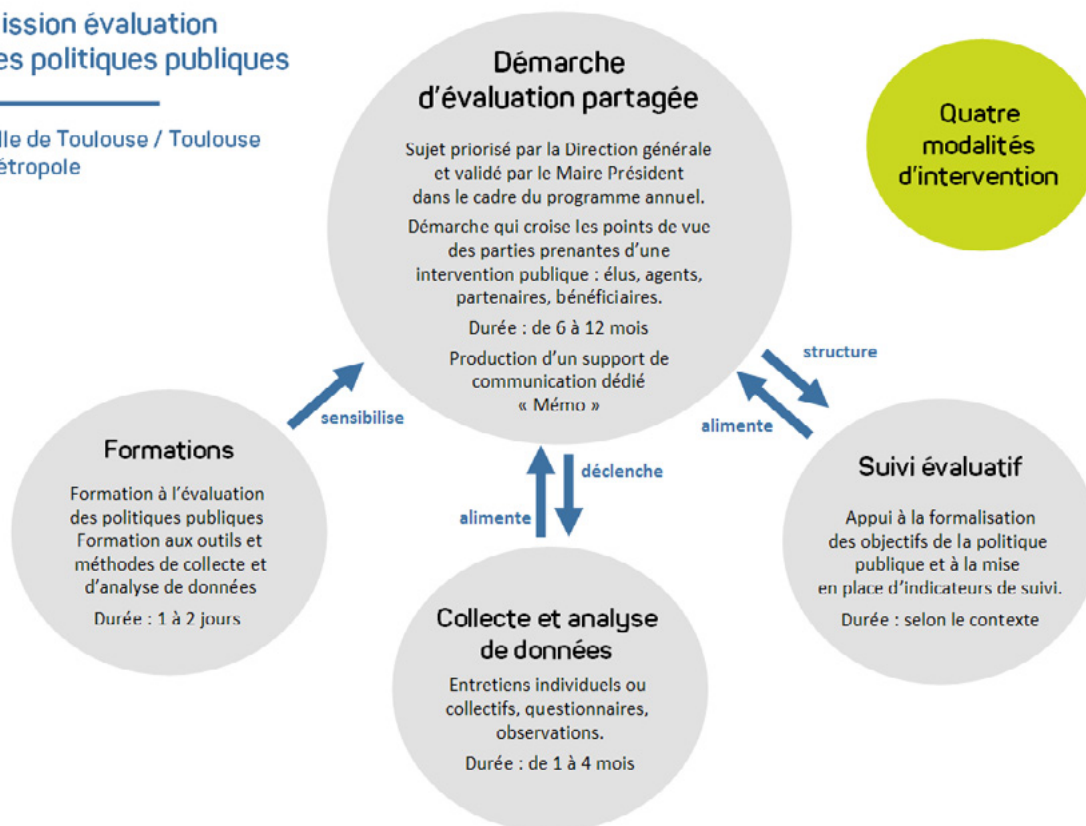
Littérature abondante sur internet : « La méthode des focus groupes » du Dr Pia Touboul,

Département de santé publique du CHU de Nice, article du site Spiral sur le focus group

L'évaluation des politiques publiques à Toulouse

Mission évaluation des politiques publiques

Ville de Toulouse / Toulouse Métropole



La Ville et la Métropole de Toulouse sont dotées depuis 2016 d'une mission dédiée à l'évaluation des politiques publiques mutualisée entre les deux collectivités. Cette mission est rattachée à la direction générale à la modernisation, et se positionne comme une ressource pour les directions et les élus. Sa finalité est de réinterroger les objectifs des politiques publiques et les modalités d'intervention de la ville et de la métropole au regard des besoins et attentes de la population et du territoire.

L'équipe

A ce jour, l'équipe est composée de deux agents, toutes deux directrices de missions : Gaëlle Baron, ancienne directrice de la mission évaluation à Nantes Métropole et formatrice à l'évaluation pour l'Afîgese ; et Stéphanie Mirouse-Tihy, attachée territoriale en poste depuis 8 ans dans la collectivité, au profil orienté sciences sociales. Le traitement des sujets se fait de manière collaborative au sein de

l'équipe, ce qui permet d'enrichir les réflexions par le croisement des expertises, et de garantir un cadre commun d'intervention.

Les modalités d'intervention

Depuis sa création en 2016, la mission a structuré son fonctionnement en formalisant ses procédures et en développant des outils associés (expression du besoin, fiche de commande, supports de communication, etc.). Pour les sujets d'évaluation, ce sont les directions qui formulent leurs demandes et le Maire - Président valide la programmation annuelle en fonction de ses priorités et de celles de la direction générale.

Le suivi de chaque démarche s'effectue ensuite, en associant les parties prenantes de l'intervention publique, c'est-à-dire selon les sujets : les élus concernés, les agents de la/des direction(s) en charge de la politique évaluée, les structures associées, des bénéficiaires, des experts, et des habitants. Un comité de ...

... pilotage et un comité technique sont systématiquement mis en place. Les outils de créativité et d'intelligence collective sont régulièrement mobilisés dans le cadre des réunions de travail pour encourager la participation de chacun et le croisement des points de vue.

La particularité de la mission toulousaine est de réaliser en interne la majorité des collectes et analyses de données, en ne faisant appel à des prestataires extérieurs que dans les cas d'enquêtes quantitatives d'envergure. Ce choix a l'avantage de faciliter les contacts et la mise en confiance au démarrage des sujets, de garder un lien permanent avec le terrain, et de suivre les directions post-évaluation, dans la mise en œuvre des préconisations. L'adhésion à la SFE, le respect de la charte de l'évaluation et les échanges avec les groupes de travail France Urbaine et Afigèse, permettent de garantir la déontologie du travail mené.

Par ailleurs, si les démarches d'évaluations sont

la principale activité de l'équipe, la mission a également pour rôle de diffuser la culture de l'évaluation dans les services, à l'aide de formations et d'outils de communication notamment ; et d'accompagner les directions dans l'analyse et le suivi de leurs actions. Enfin, la mission peut intervenir ponctuellement sur des démarches d'enquête auprès du public.

(Voir illustration page précédente)

Les réalisations

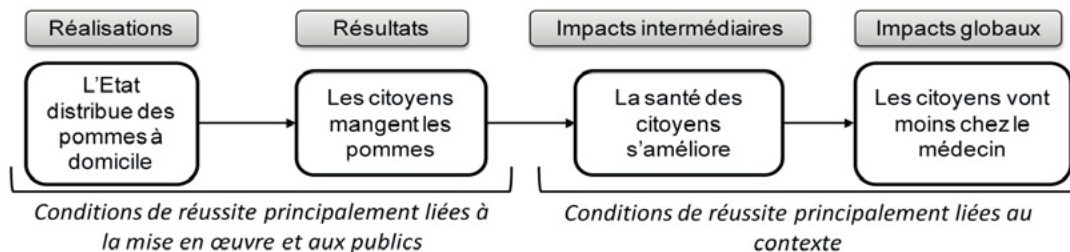
Parmi les principaux sujets étudiés par la mission évaluation depuis 2016, il y a la propreté urbaine, le stationnement payant, l'accessibilité de la Ville pour les personnes en situation de handicap, la démocratie locale et les accueils péri et extrascolaires. Pour 2018, des travaux sont en cours sur les déchets verts et les encombrants, les piscines et la politique cyclable.

NOTION

La Théorie de l'Action

Toute politique publique sous-tend une théorie de l'action c'est-à-dire un ensemble de « paris » permettant d'aboutir aux effets attendus. La première tâche des évaluatrices et évaluateurs est donc bien souvent de révéler cette théorie qui peut s'avérer plus ou moins explicite.

Prenons l'exemple (développé par Agathe Devaux-Spatarakis / Docteure en science politique/ consultante en évaluation des politiques publiques pour la Scop Quadrant-conseil) d'un dispositif de santé publique de distribution de pommes. La théorie de l'action sous-tendue peut être formalisée comme suit :



Exprimé de manière littérale : si l'on distribue des pommes à domicile, les citoyens les consommeront, leur santé sera ainsi améliorée et ils iront donc moins chez le médecin.

L'évaluation s'appuyant sur la théorie de l'action cherchera donc à vérifier que l'ensemble ...

... de ces liens de causalité se réalisent dans la pratique. Les pommes ont-elles bien été distribuées ? Les citoyens mangent-ils davantage de pommes qu'auparavant ? Sont-ils en meilleure santé ? Vont-ils moins chez le médecin ? On peut donc identifier ainsi des indicateurs correspondant à chaque case du schéma. Mais au-delà, il s'agit également (voire surtout) d'interroger les liens de causalité. En effet, le suivi d'indicateurs peut permettre d'identifier que les pommes ont été distribuées en bonne quantité, que la consommation de pommes a effectivement augmenté mais que la santé des citoyens ne s'est pas pour autant améliorée.

Les travaux d'évaluation pourront alors déterminer, en interrogeant les liens de causalité établis ainsi que l'existence éventuelle de facteurs externes, si c'est le présupposé de départ qui est erroné (la consommation de pommes améliore-t-elle la santé ?), si les modalités d'action sont adaptées (tous les citoyens consomment-ils les pommes distribuées ou essentiellement les personnes en très bonne santé ?) ou encore si d'autres facteurs entrent en cause (dégradation de la qualité de l'air par exemple).

REVUE DE PRESSE

Rapport d'évaluation de la prime d'activité 2017, Ministère de la Solidarité DGCS. Janvier 2018 - 67 pages



La prime d'activité remplace depuis le 1er janvier 2016 la prime pour l'emploi et le volet "activité" du revenu de solidarité active. La loi du 17 août 2015 qui a créé cette prime d'activité avait prévu une évaluation de ce dispositif 18 mois après sa mise en place. La Direction de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DREES) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ont engagé des études dès septembre 2016. Cette évaluation s'est appuyée non seulement sur l'analyse de données longitudinales permettant de caractériser les bénéficiaires et leurs parcours mais aussi sur une enquête qualitative auprès de 76 personnes, 61 bénéficiaires, 11 non bénéficiaires et 4 professionnels de l'accompagnement exerçant au sein de foyers de jeunes travailleurs. Le cabinet prestataire piloté par la DGCS a mené des entretiens individuels semi-directifs et des focus group permettant de recueillir la parole

des publics et d'intervenants.

Ce rapport confirme le nombre de foyers concernés, soit 2,58 millions à fin 2016 et le nombre de personnes couvertes soit 5,14 millions avec les conjoints, enfants et autres personnes à charge. L'étude détaille les profils des bénéficiaires. Si le taux de recours est bien supérieur à celui envisagé, le rapport montre les fortes disparités territoriales en la matière. Les enseignements les plus nouveaux portent sur les impacts en termes de taux de pauvreté avec une baisse de 0,4 point mais couplée à une hausse de l'intensité de la pauvreté. L'impact sur l'emploi demeure quant à lui difficile à mesurer en raison de l'importance des flux d'entrée et de sortie d'un trimestre sur l'autre.

Le verbatim recueilli lors des entretiens et focus group complète les analyses quantitatives en fournissant des explications sur les difficultés et ressources mobilisées par les bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion professionnelle. Il permettra notamment à la CNAF d'ajuster sa communication et ses procédures de dématérialisations de l'accès au droit et confirme la nécessité d'offrir un accueil physique pour certains types de publics.

> http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_d_evaluation_prime_d_activite.pdf

Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales - CESER de France - Octobre 2017 - 32 pages



La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (article 32) confie aux CESER une mission d'information du Conseil Régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participation aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribution aux évaluations et au suivi des politiques régionales.

Les CESER de France ont réfléchi pour déterminer comment ils pourront contribuer à l'évaluation, à proposer un référentiel commun, à développer des coopérations sur cette thématique et à accroître sa place dans le fonctionnement démocratique.

Les CESER estiment que l'évaluation est un outil permettant de relever les défis démocratiques, (créer du lien entre les gouvernants et les citoyens, donner de la légitimité aux décisions politiques, ...) et qu'elle participe au développement d'une gouvernance moderne.

Ils construisent leur analyse sur la base des travaux de la SFE, avec un rappel sur les 4 finalités de l'évaluation (démocratique, gestionnaire, décisionnelle et d'apprentissage) et sur les 5 critères évaluatifs standards (cohérence, pertinence, efficacité, efficience, utilité).

Ils se félicitent d'être reconnus comme de véritables piliers susceptibles de servir à l'évaluation des politiques publiques, mais aussi de créer des liens entre la population, les décideurs et les acteurs de la vie régionale.

Pour autant, les CESER n'ont pas vocation à devenir des techniciens de l'évaluation, mais ils se considèrent comme des contributeurs, ayant pour finalité de renforcer la transparence de l'action publique et l'information des acteurs régionaux.

La plupart d'entre eux a mis en place des formations à destination de leurs membres, et a organisé des rencontres avec les élus régionaux pour poser les bases d'une culture partagée et d'un partenariat constructif.

Pour les CESER, les conditions de la réussite sont les suivantes : un développement de la culture régionale de l'évaluation, la mise en place d'une instance régionale d'évaluation et la valorisation des résultats de l'évaluation auprès des citoyens et des acteurs.

Enfin, les CESER souhaitent se voir reconnaître un droit d'expérimentation et d'alerte sur les questions de l'évaluation.

> http://www.ceser-iledefrance.fr/sites/default/files/ceser_france_livreblanc_evaluation_sept2017.pdf

Les Cahiers de l'Évaluation n° 16 (Février 2018) - Ville de Nantes et Nantes Métropole (Pôle Dialogue citoyen, Évaluation et Prospective)

Habitat Adapté : comment répondre aux besoins des gens du voyage ?



Dans une logique d'adaptation aux évolutions des modes de vie des gens du voyage, Nantes

Métropole a mis en place un dispositif expérimental d'habitat.

Afin de tirer les enseignements nécessaires à la proposition d'un cadre de référence commun, une évaluation de ce dispositif a été menée entre 2013 et 2016.


La démarche a été menée par le Cabinet TMO Régions, sous la conduite d'un Comité de Pilotage associant les services de Nantes Métropole, les 24 communes de la Métropole, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels (Préfecture, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, la DDTM 44, la DDCS 44) et associatifs (Fondation Abbé Pierre, FNASAT, ADGVC 44, etc...)

L'évaluation s'est déroulée en plusieurs volets distincts :

- Une analyse documentaire
- 25 entretiens auprès des acteurs du territoire
- L'évaluation de 8 projets d'habitat adapté dans la Métropole via une analyse documentaire, 51 entretiens auprès des partenaires, 31 entretiens auprès des ménages, 8 groupes de travail partenariaux communaux
- Un benchmark national des projets d'habitat adapté (Le Mans, Grand Lyon, Strasbourg, Kaltenhouse)
- Un séminaire réunissant élus et acteurs des projets d'habitat adapté afin de partager les premiers enseignements de l'évaluation
- Deux groupes de travail pour élaborer et consolider les préconisations

L'évaluation aura au final permis de définir un cadre de référence, de le consolider, et ainsi de permettre aux communes qui souhaitent s'engager dans des démarches similaires de bénéficier d'informations fiables et précises.

Les diverses préconisations de l'évaluation, aux niveaux projet, communal et métropolitain sont consultables sous forme de synthèse.

 https://www.nantes.fr/files/live/sites/nantesfr/files/PDF/Publications/05-AVN/Dialogue-Citoyen/CahiersEval_Habitat%20adapte_Fev2018_WEB.pdf

Les Echos de l'Evaluation est un supplément réalisé par le groupe de travail "Evaluation des politiques publiques" de l'AFIGESE.

Rédacteurs des Echos n° 15

Gaëlle Baron, Ville et Métropole de Toulouse

Catherine Coulin, Département de Meurthe-et-Moselle

Juliette D'Angelo, Département des Hauts-de-Seine

Anne-Sophie Gavriloff, Région Grand-Est

Emmanuel Lelore, AFIGESE

Gwendoline Lions, Département des Côtes-d'Armor

Stéphanie Mirouse-Tihy, Ville et Métropole de Toulouse

Karine Tirel, CNFPT

Hanh Trinh-Duperrin, Ville de Montreuil

Si vous souhaitez vous renseigner sur les activités du groupe de travail Evaluation, contactez Emmanuel Lelore, chargé de mission à l'AFIGESE : e.lelore@afigese.fr

AFIGESE

1, av. de l'Angevinière - BAL n° 3 - 44800 SAINT-HERBLAIN

Tel : 02 28 25 45 15 • Fax : 02 28 25 45 48

Siret 430 454 694 00059 • APE 9499Z

contact@afigese.fr



www.afigese.fr